

# **GUIDE DE BIENVENUE**



**Sépaq**

**Réserve faunique  
La Vérendrye**

## **BIENVENUE!**

Toute l'équipe de la réserve faunique La Vérendrye est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue dans ce haut lieu de villégiature. Les parcs nationaux sont des territoires exceptionnels de notre patrimoine naturel. Chaque séjour constitue une expérience hors du commun.

Nous vous invitons à consulter ce *Guide de bienvenue* qui vous propose des renseignements pratiques, répondant aux interrogations courantes. Vous y trouverez des informations pertinentes sur votre séjour, les activités et les services offerts, le fonctionnement des équipements de votre hébergement, la réglementation et la sécurité ainsi qu'une présentation du territoire et de la Sépaq.

La direction et tout le personnel souhaitent que vous profitiez pleinement de cet environnement unique.

**Bon séjour!**

## **INFORMATIONS SUR LE SÉJOUR, ACTIVITÉS ET SERVICES**

---

### **- HEURE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART**

#### **Été**

Arrivée : 17 h

Départ : 13 h 30

#### **Hiver**

Arrivée : N/A

Départ : N/A

Pour permettre à l'équipe d'entretien d'effectuer un travail de qualité avant l'arrivée des prochains clients, nous vous demandons de respecter l'heure de départ. À votre départ, il vous suffit de laisser la clé sur la table.

### **- VISITEURS**

Les membres du groupe qui ont été désignés lors de l'enregistrement sont les seules personnes autorisées à se trouver dans le chalet. Aucun visiteur n'est admis et la substitution de personnes en cours de séjour n'est pas autorisée. Les capacités minimales et maximales du chalet s'appliquent au nombre d'adultes et la tarification est établie en fonction de ce nombre de personnes.

### **- TOURNÉE DU PERSONNEL**

Un membre du personnel exécute une tournée régulière des chalets. Soucieux de votre bien-être, il s'informe du déroulement de votre séjour, répond à vos questions et apporte les correctifs nécessaires advenant le fonctionnement inadéquat d'un équipement.

### **- PROPRETÉ**

En tout temps, vous devez laisser tout lieu occupé et tout équipement utilisé dans un état d'ordre et de propreté.

### **- DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION**

Pour le maintien de la santé de l'environnement, vous devez disposer vos déchets dans les endroits prévus à cette fin et vous abstenir de jeter dans la nature quelque objet que ce soit, ce qui vous évitera également d'attirer des animaux indésirables.

L'équipe de la réserve faunique met à votre disposition des bacs bleus ainsi que des boîtes pour la récupération des bouteilles et des cannettes. Soyez vigilant et ne disposez dans ces bacs que les matières récupérables.

Lors de vos déplacements, il est de mise d'apporter un sac à ordures afin de récupérer les déchets de la journée et d'en disposer dans les contenants appropriés. Une saine gestion des matières résiduelles contribue à la mission de conservation des réserves fauniques.

## - EAU NON- POTABLE

On vous recommande de faire bouillir l'eau pendant une minute avant de la consommer.

## - ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE

**La Loi sur le tabac et la Loi encadrant le cannabis interdisent à toute personne de fumer à l'intérieur des bâtiments de la Sépaq. Par souci de la gestion de l'air et afin de s'assurer qu'aucune odeur de tabac ou de cannabis ne persiste, des frais d'entretien de 150 \$ seront facturés aux responsables de la réservation advenant que des personnes aient fumé dans ces endroits.**

## - TRANSPORT FORESTIER

Des véhicules chargés de bois ou destinés à la récolte circulent sur le territoire. Faites toujours preuve de prudence et gardez bien votre droite.

## - COMMENTAIRES

Si un problème de toute nature vient perturber votre séjour, nous vous prions de le mentionner sans tarder à un employé de la réserve faunique. Vos commentaires ou vos observations seront traités immédiatement et nous ferons de notre mieux pour remédier à la situation.

Visant l'amélioration de ses services, la Sépaq a développé un sondage après-séjour pour connaître votre satisfaction. Vous devriez recevoir dans les jours suivants votre départ, une invitation à y répondre. D'avance, nous vous remercions de le compléter puisque votre rétroaction est importante.

Si vous désirez nous faire part par écrit d'un commentaire ou d'une insatisfaction, nous vous invitons à nous les transmettre à partir du site Web de la Sépaq, dans la section "*Nous joindre*".

## HORAIRE DE L'ACCUEIL ET SERVICES OFFERTS

### HORAIRE ET L'ACCUEIL

Trois postes d'accueil sont disponibles pour la réserve faunique La Vérendrye :

Accueil Sud / borne kilométrique 274

Accueil du Lac Rapide / borne kilométrique 360

Accueil Nord / borne kilométrique 454

Il y a également des postes d'accueil aux chalets Joncas, Giroux, Nadagam, Victoria et Granet, ainsi qu'au camping Rivière des Outaouais. Ces postes d'accueil sont à l'usage exclusif des clients de ces secteurs.

Le service d'accueil répond à vos demandes pour l'émission des droits d'accès, pour donner de l'information, pour recevoir un commentaire ou une plainte, pour la location d'équipement ou l'achat de matériel ou pour vous procurer un souvenir.

Périodes d'ouverture : Ouvert du 16 mai au 8 septembre 2020

ENDROIT	HEURE	JOUR
Accueil sud Accueil Lac-Rapide	7h à 19h	Samedi au Mercredi
	7h à 21h	Jeudi
	7h à 22h	Vendredi
Accueil Nord	7h à 19h	Tous les jours

**Services offerts :** Accueil et enregistrement pour l'hébergement, le camping et la pêche  
Autorisation d'accès  
Location d'équipements nautiques  
Enregistrement pour les activités de découverte  
Information générale

**Locations d'équipement :** Embarcations et moteurs à essence sont disponibles en location (quantité limitée). Réservation requise ou directement au poste d'accueil selon la disponibilité.

**Dépanneur :** Glace, bois, vers de terre et produits de première nécessité sont disponibles dans tous les postes d'accueil de la réserve.

**Boutique:** Vêtements, souvenirs, publications et articles de pêche sont disponibles dans tous les postes d'accueil de la réserve.

## **ACTIVITÉS**

La brochure *Chasse et pêche 2018* que l'on retrouve à la fin de ce cahier contient une foule de renseignements utiles sur les activités de plein air, de villégiature, de chasse et de pêche qui se pratiquent dans le réseau des réserves fauniques. Il nous fera plaisir de vous en remettre un exemplaire.

### **Pêche**

La pêche sportive constitue l'activité-vedette des réserves fauniques. Plus de 800 lacs sont accessibles à la pêche. On y trouve du doré jaune, du touladi, du brochet du nord, de l'omble de fontaine, de l'achigan à petite bouche et de l'esturgeon. Certains lacs sont uniquement accessibles en VTT ou en 4X4.

À la journée ou en séjour, en lacs ou en rivière, vous pouvez vous adonner à la pratique de la pêche selon les modalités qui s'appliquent.

### **Chasse**

#### **Chasse printanière à l'ours noir**

La chasse printanière de l'ours noir se veut une activité prisée par les sportifs de tous les coins de la planète. C'est une expérience de grande qualité, qui propose uniquement une chasse à l'affût soigneusement préparée. Cette activité est offerte en plan européen, avec ou sans guide et se déroule de la mi-mai à la fin juin dans des secteurs très ciblés.

#### **Chasse à l'orignal**

La chasse contingentée de l'orignal permet une saine gestion de cette ressource faunique. La densité de la population d'originaux de la réserve faunique La Vérendrye est légèrement supérieure à 3,5 originaux/10 km<sup>2</sup>. Le taux de succès est actuellement de 42%. La chasse à l'orignal dans la réserve faunique La Vérendrye est contingentée et donc assujettie au tirage au sort.

Toutes les modalités concernant cette activité sont acheminées au chef de groupe de chacun des séjours de chasse afin que tous puissent consulter à l'avance l'ensemble des renseignements nécessaires au séjour et au bon déroulement de la chasse.

Pour chasser, il faut être titulaire d'un permis de chasse provincial désigné pour l'espèce chassée et le porter sur soi pendant la pratique de l'activité. Le coût du permis est variable selon les espèces de gibiers.

#### **Chasse au petit gibier**

La chasse au petit gibier se déroule à compter du 10 octobre et se poursuit jusqu'au 15 janvier. Plusieurs centaines de kilomètres de sentiers sillonnent le territoire procurant ainsi l'accès à cet habitat de choix pour les espèces convoitées que sont la gélinotte huppée et le tétras des savanes. L'activité se pratique à la journée ou en séjour.

## Camping

En plus des 40 secteurs de camping rustiques, quatre autres secteurs sont aménagés. Des emplacements de groupe peuvent accueillir de 25 à 50 personnes au camping du Lac-Rapide et de 15 à 50 personnes au camping Baie-des-Sables. Au total, plus de 1 250 emplacements de camping sont répartis sur le territoire de la réserve faunique La Vérendrye. Un dépaysement important est offert aux amateurs de la nature grâce à l'activité de camping rustique qui présente un cadre naturel absolu.

## Canot-camping

Avec plus de 800 km de parcours canotables aménagés, la réserve faunique La Vérendrye présente certainement l'offre de canot-camping la plus importante au Québec. Plusieurs circuits de lacs sont proposés. Les rivières Chochocouane et Gens de Terre comptent parmi les plus belles descentes à réaliser. Pour information, de mai à septembre, communiquez avec l'accueil Canot-camping La Vérendrye au (819) 435-2331 ou visitez le site de la Fédération québécoise du canot et du kayak.

## MODALITÉS DE PÊCHE

Consultez attentivement les sections suivantes concernant la réglementation.

Il est obligatoire de déclarer ses résultats de pêche afin d'assurer un suivi optimal de la ressource. Tout pêcheur a l'obligation de respecter la limite de prises et de possession. Il doit également déclarer ses résultats de pêche, tel qu'il est prescrit par les règlements de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune à défaut de quoi il pourrait être reconnu coupable d'une infraction.

Il est à noter que les activités de pêche débutent à 17h le jour de l'arrivée et se terminent à 13 h 30 le jour du départ.

## Droits d'accès à la pêche

Ce sont des autorisations émises par les réserves fauniques qui permettent la pratique de la pêche aux endroits et aux dates spécifiés sur le droit d'accès. Le coût est par jour et par personne. Vous devez également prévoir la location d'une embarcation. Si vous avez opté pour un forfait de pêche, les droits d'accès et l'utilisation d'une embarcation sont inclus dans le forfait pour la durée de votre séjour.

## Permis de pêche

Pour pêcher, il faut être titulaire d'un permis de pêche et le porter sur soi pendant la pratique de l'activité. Le coût du permis est variable selon la durée de l'excursion projetée.

Il peut aussi être possible de pêcher sans permis dans les situations suivantes :

- Un mineur peut pêcher en compagnie d'un adulte titulaire d'un permis;
- Une personne peut pêcher en vertu du permis de son conjoint à condition de pêcher en sa compagnie ou d'avoir en sa possession son permis;
- Un étudiant adulte porteur de sa carte étudiante valide peut pêcher en compagnie d'une adulte titulaire d'un permis.

Si vous pêchez en vertu du permis d'une autre personne, les poissons que vous capturez sont inclus dans la limite de prises du titulaire du permis.

Si vous perdez ou altérez votre permis, vous devez vous en acheter un autre pour continuer à pêcher.

## Maison du pêcheur

Une maison du pêcheur est mise à votre disposition afin de nettoyer vos prises convenablement. Veuillez conserver cet endroit propre par respect des autres utilisateurs. N'oubliez pas d'éteindre la lumière lorsque vous quittez. Également, assurez-vous que la porte est bien refermée derrière vous.

## Limites de prises et de possession

Plusieurs sportifs se questionnent sur les limites de prises et de possession. Voici une réponse succincte à la question.

La limite de prises quotidienne comprend les poissons pris et gardés (incluant ceux qui ont été consommés) par le titulaire du permis ainsi que par les personnes qui pêchent sous l'autorité de ce permis au cours d'une même journée.

La limite de possession correspond à la limite de prises quotidienne.

Elle correspond au nombre de poissons que l'on peut avoir en sa possession en tout temps et en tout lieu que ce soit sur le lieu de pêche, sur la route ou à la maison.



## Limites de prises et de possession dans la réserve faunique La Vérendrye\*

Espèce	Limite de prises	Limite de possession
Doré jaune ou noir	6 en tout	6 en tout
Grand brochet	6 en tout	6 en tout
Touladis	2	2
Ombles de fontaine	10 en tout	10 en tout

\* Ces limites diffèrent d'un territoire à l'autre; la brochure de réglementation sur la pêche sportive au Québec peut vous informer sur les limites des autres territoires québécois.

Exceptions : Certains plans d'eau restreignent les limites de prises et de possession à deux en tout. Consultez la fiche de séjour pour connaître les endroits concernés.

La limite de taille peut s'appliquer pour certaines espèces et à certains endroits. Dans la réserve faunique La Vérendrye un plan de gestion du doré est en vigueur jusqu'en 2026.

## Nouvelle réglementation sur les poissons-appâts

La nouvelle réglementation en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017 vise à réduire l'ensemble des risques liés à l'utilisation des poissons-appâts.

Il est dorénavant :

- Interdit d'utiliser du poisson-appât vivant partout au Québec
- Interdit d'utiliser du poisson-appât mort en saison estivale partout au Québec
- L'utilisation des poissons-appâts morts en saison hivernale demeure permise dans certaines zones de pêche du Québec où cette pratique était déjà autorisée.
- Pour obtenir l'information complète relative aux règles applicables aux poissons-appâts, consultez le site internet du MFFP.

# PLAN DE GESTION DU DORÉ

EN VIGUEUR JUSQU'EN 2026

## RECONDUCTION DU PLAN DE GESTION DU DORÉ DE 2016

Bonne nouvelle! Dans la réserve faunique La Vérendrye, le plan de gestion du doré est reconduit jusqu'en 2026 sans modifications. Donc, aucun changement quant aux gammes de tailles exploitées.

## MESURAGE

Les dorés doivent être mesurés selon leur longueur totale, plutôt que dans la fourche.



## MESURES DU PLAN DE GESTION DU DORÉ

24 LACS SONT SOUMIS À UNE GAMME DE TAILLE EXPLOITÉE.

### Secteur Outaouais (croissance rapide)

Remise à l'eau obligatoire de tous les dorés plus petits que 37 cm et plus grands que 53 cm provenant des lacs suivants :

- Barrage
- Rés. Giroux
- Larive
- Poigan
- Byrd
- Grand
- Larouche
- Portage
- Rés. Cabonga
- Jean-Peré
- Orignal
- Poulter
- Embarras
- Joncas
- Petit Poigan
- Savary
- Tomasine

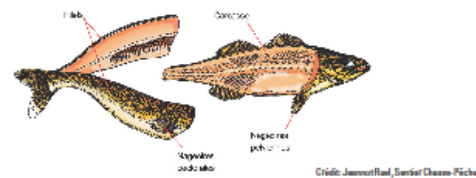
### Secteur Abitibi (croissance lente)

Remise à l'eau obligatoire de tous les dorés plus petits que 32 cm et plus grands que 47 cm provenant des lacs suivants :

- Anwatan
- Canimina
- Rés. Dozois
- Rodin
- Camatose
- Carrière
- Padou

### Transport et filetage

Pour les 24 plans d'eau énumérés : dorés entiers ou filets en portefeuille (la peau, la queue et les nageoires pectorales doivent demeurer attachées aux deux filets).



## AUTRES PLANS D'EAU

Pour tous les autres plans d'eau, les dorés mesurant moins de 32 cm devront être remis à l'eau et la pêche sera fermée une fois atteint le quota maximum du lac.

**Exceptions :** Les lacs du Vieillard, Grand lac de la Vieille, Kokomis et Kakontis au sud-est du secteur Abitibi (taille minimum de 32 cm et fermeture du lundi suivant le 24 juin au jeudi veille du troisième vendredi de mai).

### Transport et filetage

Dorés entiers ou filets de 20 cm ou plus avec la peau adhérent complètement à la chair sur toute la longueur.

## RÉSERVE FAUNIQUE LA VÉRENDRYE

Secteur Abitibi-Témiscamingue  
819 354-4392 - laverendryeabitibi@sepaq.com

Secteur Outaouais  
819 438-2017 - laverendryeoutaouais@sepaq.com

## MODALITÉS DE CHASSE

### Droits d'accès à la chasse

Ce sont des autorisations émises par les réserves fauniques qui permettent la pratique de la chasse aux endroits et aux dates spécifiés sur le droit d'accès.

Si vous avez opté pour un forfait chasse, les droits d'accès sont inclus dans le forfait pour la durée de votre séjour.

### Permis de chasse

Pour chasser, il faut être titulaire d'un permis de chasse provincial désigné pour l'espèce chassée et le porter sur soi pendant la pratique de l'activité. Le coût du permis est variable selon les espèces de gibier.

Si vous perdez ou altérez votre permis, vous devez vous en acheter un autre pour continuer à chasser.

Pour plus de détails, consultez la brochure *La chasse sportive au Québec*, publiée par le MRN. Elle complète l'information sur la pratique de la chasse.

### Limites de prises et de possession

La limite de prises quotidienne comprend les gibiers abattus et gardés (incluant ceux qui ont été consommés) par le titulaire du permis ainsi que les personnes qui chassent sous l'autorité de ce permis au cours d'une même journée.

La limite de possession correspond à la limite de prises quotidienne. Elle correspond au nombre de bêtes que l'on peut avoir en sa possession en tout temps et en tout lieu que ce soit sur le lieu de chasse, sur la route ou à la maison.

#### Limites de prises et de possession dans la réserve faunique La Vérendrye\*

Espèce	Limite de prises	Limite de possession
Gélinotte huppée Tétras des savanes	5 par jour (pour les deux)	15 <u>en tout</u>

\* Ces limites diffèrent d'un territoire à l'autre; la brochure de réglementation sur la chasse sportive au Québec peut vous informer sur les limites des autres territoires québécois.

## CHASSE CONTINGENTÉE À L'ORIGNAL ET AU CERF DE VIRGINIE

Toutes les modalités concernant cette activité sont acheminées au chef de groupe de chacun des séjours de chasse afin que tous puissent consulter à l'avance l'ensemble des renseignements nécessaires au séjour et au bon déroulement de la chasse.

## **FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS**

---

Vous devez utiliser avec soin et diligence les équipements, le matériel ou les accessoires qui sont mis à votre disposition dans le cadre de votre séjour. Si vous constatez qu'un équipement, que le matériel ou un accessoire est manquant ou défectueux, veuillez cesser de l'utiliser et signaler promptement la situation au personnel de l'établissement à la première occasion. Tout dommage ou blessure résultant de l'utilisation d'un équipement, du matériel ou d'un accessoire endommagé ou inadéquat est la responsabilité exclusive de son utilisateur.

### **FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS AU PROPANE ET CONSIGNES**

Le propane consomme une quantité importante d'air. C'est pourquoi il faut s'assurer que la ventilation des lieux soit adéquate et que l'évacuation des produits de combustion se fasse de façon efficace.

#### **Cuisinière**

Elle est munie de flammes pilotes servant à allumer automatiquement les brûleurs. Vous n'avez pas besoin d'allumettes, il suffit de tourner les boutons des ronds ou du fourneau et ils s'allumeront tout seuls. L'attente pour l'allumage du four varie de 20 à 30 secs.

#### **Cuisson au four**

Pour la cuisson au four, on suggère de diminuer la température de cuisson de 50 degrés.

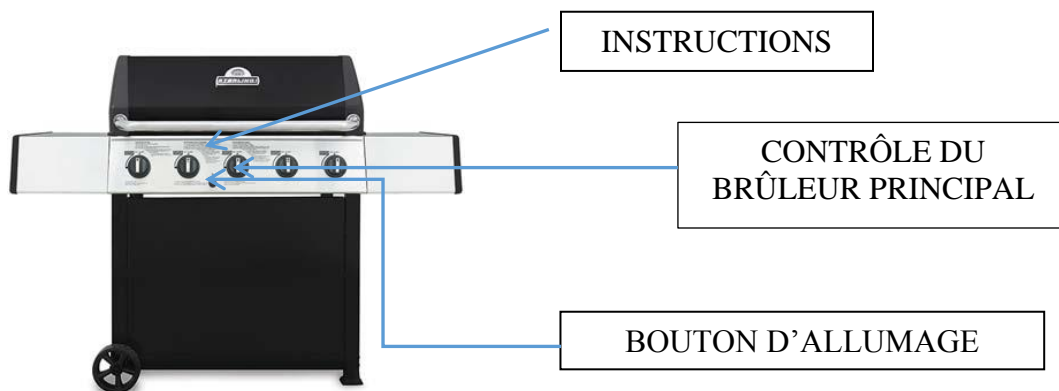
Le tiroir de la cuisinière est en fait le grille-pain. Surveillez vos rôties, car elles grillent vite, vite, vite!

#### **Barbecues au propane**

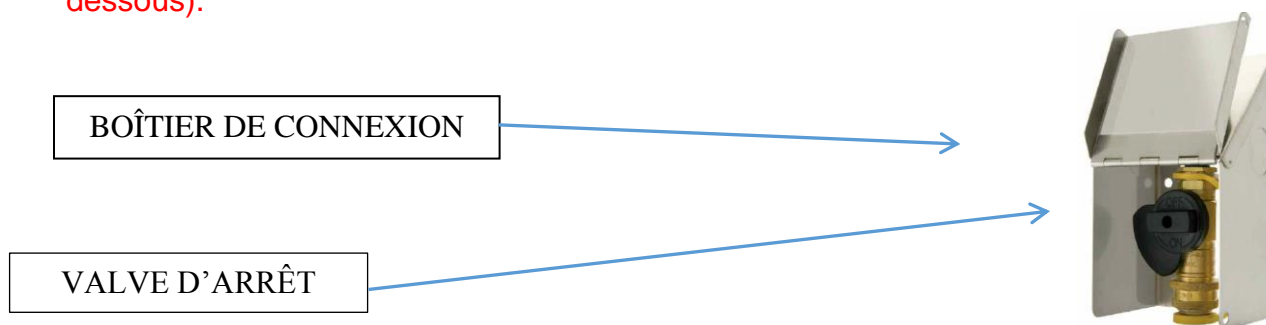
Le BBQ est équipé d'un allumeur électronique. Pour l'allumer, tourner le contrôle du brûleur principal et appuyer sur le bouton d'allumage (vous pouvez également vous référer aux instructions imprimées sur la plaque avant du BBQ).

Si le BBQ ne s'allume pas après 3 tentatives, fermer le contrôle, attendre 10 secondes et recommencer la procédure.

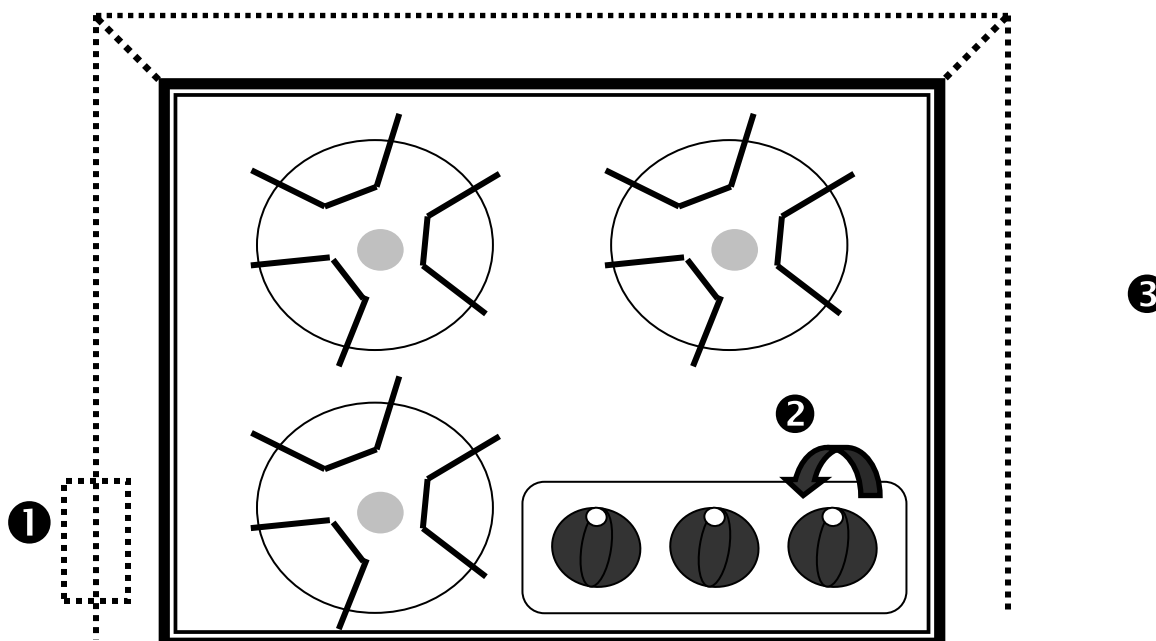
NB. S'il n'est pas possible d'allumer le BBQ à l'aide du bouton d'allumage, utiliser l'allumeur au butane fourni dans l'hébergement.



Si un problème survient (fuite de propane ou impossibilité de fermer l'alimentation à l'aide des contrôles), couper l'alimentation en propane du BBQ en tournant la valve d'arrêt située à l'intérieure du boîtier de connexion à la position « OFF » (voir ci-dessous).



### CUISINIÈRE AU PROPANE (PAC SEULEMENT)



## FONCTIONNEMENT DES POÊLES À BOIS ET CONSIGNES

Alimentez-le avec modération, car il peut rapidement surchauffer l'unité d'hébergement.

### POUR DÉMARRER

Vous aurez besoin :

- Allumeur ou allumettes;
- Papier journal;
- Bois d'allumage (languettes que vous aurez fendues vous-même);
- Bûches.



### MÉTHODE

1. Utilisez une bonne quantité de feuilles de papier journal froissées et de petits morceaux de bois d'allumage sec. N'utilisez jamais de papier glacé ou de dépliants publicitaires en couleurs.
2. Ouvrez complètement les clefs d'alimentation.
3. Réchauffez la cheminée en plaçant quelques feuilles de papier journal froissées dans le poêle et allumez-les afin de chasser l'humidité.
4. Une fois le papier journal éteint, remettez des feuilles de papier journal froissées et placez quatre ou cinq petits morceaux de bois sec (diamètre de 2 cm max), et ce, de façon à ce qu'il y ait un espace d'air (ou de papier) au centre où l'air pourra circuler.
5. Allumez le papier et laissez la porte du poêle entrouverte. Cette ouverture créera un courant d'air qui attisera le feu et mènera la fumée dans la cheminée plutôt que dans le chalet. Répétez l'opération si le feu ne prend pas.
6. Lorsque les petits morceaux de bois sont bien enflammés, ajoutez graduellement du bois de plus en plus gros. Il est préférable de ne pas surcharger le poêle.
7. Laissez le feu s'activer jusqu'à ce que les bûches soient bien allumées et que la cheminée se réchauffe, soit de 10 à 30 minutes. Ajoutez des bûches au besoin et fermez la porte de manière étanche.

Lorsque le feu est bien allumé, fermez la clef pour optimiser la performance du poêle à bois en ajustant les clefs d'alimentation.

N'utilisez jamais de liquide pour allumer un feu. Pour faciliter l'allumage, certains préféreront utiliser des bûchettes allume-feu (disponibles auprès du gardien).

### AVERTISSEURS DE FUMÉE

Ils servent à vous protéger contre la fumée de combustion du poêle à bois. Des cuissons parfois oubliées sur les cuisinières ou des rôties (toasts) qui ont un peu trop grillé peuvent les mettre en alerte.

## COMMENT RÉAGIR EN CAS D'INCENDIE

- Faites sortir calmement et rapidement tous les occupants de l'unité d'hébergement. Marchez à quatre pattes sous la fumée pour éviter d'inhaler des gaz nocifs;
- APPELEZ LE 9-1-1 ou les pompiers;
- Utilisez un extincteur seulement s'il s'agit d'un début d'incendie. Placez-vous dos à une sortie et visez la base des flammes;
- Fermez les portes et les fenêtres de la pièce où le feu s'est déclaré afin d'éviter sa propagation;
- N'entrez pas dans une pièce si la porte est chaude au toucher;
- Vérifiez le nombre de personnes évacuées sur les lieux;
- Si le feu se déclare la nuit, enveloppez-vous de couvertures plutôt que de chercher vos vêtements;
- Rendez-vous à votre lieu extérieur de rassemblement ou à une unité d'hébergement voisine. En aucun cas, ne retournez à l'intérieur;
- Si vous êtes incapable de sortir, fermez la porte de la pièce où vous vous trouvez. Colmatez-la avec des linges humides et arrosez-la si possible;
- Allongez-vous sur le sol, placez un linge humide sur votre bouche, réfugiez-vous près des fenêtres et signalez votre présence à l'arrivée des secours;
- Signalez l'incident au gardien, dès que possible.

## RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ

---

Les réserves fauniques du Québec sont soumises à des lois et règlements dont vous devez observer les dispositions afin de vous assurer du bon déroulement de toute activité ou séjour.

### DROITS D'ACCÈS ET AUTORISATION

Toute personne qui séjourne dans un établissement de la Sépaq, ou qui y pratique une activité doit se conformer aux dates, heures et endroits mentionnés sur le droit d'accès.

### SÉCURITÉ NAUTIQUE

La réglementation fédérale en matière de sécurité nautique interdit d'utiliser une embarcation à moins de transporter à bord de celle-ci, en quantité suffisante et en bon état, le matériel suivant :

#### Trousse de sécurité nautique\* :

- Une ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m
- Un sifflet
- Une lampe de poche
- Une écope
- Une veste de flottaison individuelle (VFI par personne)
- Des rames/avirons

\* Disponible à la boutique.

### Qualification

Toute personne conduisant une embarcation de plaisance munie d'un moteur doit avoir en sa possession une preuve de compétence à bord, soit une Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) ou une attestation qu'elle a suivi et réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1<sup>er</sup> avril 1999 ou un certificat maritime désigné par Transports Canada.

Dans le chalet, vous trouverez des VFI grandeur adulte. Si des enfants vous accompagnent, il est de votre responsabilité de leur procurer des VFI à leur taille.

### CIRCULATION ROUTIÈRE

Le Code de la sécurité routière s'applique à l'ensemble des routes de la réserve. Il est prudent de toujours garder la droite lors de vos déplacements sur des routes forestières. Des entreprises forestières ont des déplacements dans la réserve. La vitesse maximale permise sur les routes principales de notre territoire est de **70 km/h**.



## **VÉHICULES HORS-ROUTE**

Dans toutes les réserves fauniques, l'utilisation de véhicules hors route (VTT, motoneige) n'est autorisée qu'aux endroits et aux dates désignés à cette fin.

### **Sentiers d'accès à vos lacs de pêche.**

Dans ce cas, vous devrez transporter votre VTT dans votre camion ou remorque afin d'accéder aux sentiers autorisés puisqu'il est formellement interdit de circuler ailleurs sur le territoire à bord d'un VTT.

## **ANIMAUX DOMESTIQUES**

Les animaux domestiques sont admis dans les réserves fauniques SAUF aux périodes et aux endroits suivants :

- Sur les sites d'hébergement et dans les unités locatives (chalet, camp rustique, refuge).
- Dans les bâtiments publics des réserves (poste d'accueil, cabane à poisson, bâtiment communautaire).
- Sur les terrains de camping à moins d'autres indications.
- Sur les plages aménagées en aire de baignade et dans les aires de jeux.

Pendant la période de chasse au petit gibier, les chiens de chasse peuvent dormir dans leur cage située à l'extérieur du chalet ou dans le véhicule de leur maître.

Exceptions : Les chiens-guides et les chiens d'assistance.

Dans les réserves fauniques, les chiens guides et les chiens d'assistance en formation ou qui accompagnent une personne aveugle ou une personne présentant un handicap moteur sont admis sans restrictions dans tous les bâtiments et lieux publics. Ils doivent cependant être identifiables en portant un foulard Mira ou le harnais et être tenus en laisse en tout temps. Le code d'éthique de la Fondation Mira doit être respecté par les personnes qui en ont la charge, notamment en conservant avec eux la lettre d'accréditation de la fondation.

## **MOTEURS À ESSENCE**

Aucune limite de force de moteur dans la réserve faunique La Vérendrye, moteur 15hp recommandé sur les grands plans d'eau pour votre sécurité.

## **FEUX DE CAMP ET FEUX DE CUISSON**

Les feux de camp et les feux de cuisson ne sont permis qu'aux endroits identifiés et aménagés à cette fin. En tout temps, ils doivent demeurer sous la surveillance d'une personne responsable. Ils doivent être éteints avant le coucher.

**Toujours s'informer de l'indice d'inflammabilité en forêt avant d'allumer un feu. Des interdictions peuvent être en vigueur.**

## SÉCURITÉ

Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de connaître les risques inhérents à cette activité, de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la section « Votre sécurité, votre responsabilité » sur notre site Web au [www.sepaq.com/securite/](http://www.sepaq.com/securite/).



## TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Une trousse de premiers soins est disponible auprès du gardien ou aux bureaux d'accueil de la réserve.








## TÉLÉPHONIE, ACCÈS AUX SERVICES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

**Téléphone cellulaire** La couverture de réseau cellulaire varie d'un fournisseur à l'autre. Nous vous invitons à vérifier avec votre fournisseur la couverture offerte par celui-ci pour la réserve.

## TÉLÉPHONE PUBLIC

-  Kilomètre 400, à la Pourvoirie Dorval Lodge (Secteur Nadagam)
-  Kilomètre 454 à l'accueil Nord (Secteur Lac Granet)

## NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

-  URGENCE ----- 911
-  PERSONNEL DE LA RÉSERVE-----819 736-7431
-  SÛRETÉ DU QUÉBEC-----310-4141----- CELL.\* 4141
-  CONSERVATION DE LA FAUNE ----- 819-354-4728
-  SOPFEU -----1 800 463-3389 ou 819 824-4100
-  CENTRE ANTIPOISON DU QUÉBEC----- 1 800 463-5060
-  REMORQUAGE AFFILIÉ CAA ----- 819 874-2017

## **Danger du monoxyde de carbone et consignes**

Même une faible exposition au monoxyde de carbone (CO) peut causer des problèmes de santé graves. Si le CO est aussi dangereux, c'est qu'il s'accumule rapidement dans le sang, réduisant la capacité de ce dernier de transporter l'oxygène dans l'organisme.

### **Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone**

Sachez les identifier :

- Exposition légère
  - Symptômes semblables à ceux de la grippe, tels que mal de tête, écoulement nasal, irritation des yeux, etc.
- Exposition moyenne
  - Somnolence, étourdissement, vomissement. Le sentiment de désorientation et de confusion peut rendre difficile, pour certaines personnes, la prise de décisions rationnelles telles que de quitter le logement ou d'appeler à l'aide.
- Exposition extrême
  - Évanouissement, lésions cérébrales, mort.

### **Comment prévenir l'émanation de monoxyde de carbone pendant votre séjour?**

L'établissement effectue sur une base régulière la vérification et le nettoyage des équipements à combustion par un technicien qualifié afin de garantir qu'ils sont en bon état de marche.

Toutefois, pour assurer votre sécurité, vous devez **respecter les consignes obligatoires suivantes** :

- Assurez-vous que l'apport d'air soit suffisant pour assurer une combustion adéquate (entrebâiller une fenêtre ou la porte).
- Ne pas utiliser les brûleurs de surface ou le four d'une cuisinière à propane ou à gaz naturel pour chauffer votre unité d'hébergement.
- Ne pas utiliser un poêle à fondue alimenté au gaz à l'intérieur.
- Ne pas surchauffer le poêle à bois.
- Ne jamais retirer un avertisseur de monoxyde de carbone ou un avertisseur de fumée de son lieu d'installation, ni leur batterie ou leur connexion.

### **Comment réagir en présence d'une source évidente de monoxyde de carbone ?**

Lorsque l'avertisseur de CO déclenche une alarme, il est recommandé :

- D'évacuer tous les occupants de l'unité d'hébergement et vérifier le nombre de personnes évacuées sur les lieux;
- Si quelqu'un présente des symptômes d'intoxication, composez le 9-1-1;
- D'enlever ou éteindre la source (si son origine est connue);
- D'aérer l'unité d'hébergement;
- Ne jamais réactiver le détecteur de monoxyde de carbone avant que la source ne soit corrigée (si son origine est connue);
- De signaler l'incident à une personne responsable de l'établissement avant de réintégrer l'unité d'hébergement;

## Détecteurs de monoxyde de carbone

Ils sont, au même titre que les avertisseurs de fumée, des gardiens de votre santé. Souvent, lorsque plusieurs équipements (lampes, cuisinière, fournaise) fonctionnent en même temps, le taux de monoxyde de carbone acceptable peut être dépassé et l'alerte de l'avertisseur se met en marche.

## Assurez une bonne ventilation de l'unité d'hébergement

Une bonne ventilation de votre unité d'hébergement est essentielle, car :

- Si la quantité de polluants de combustion émis dans la pièce est faible, la ventilation assurera un air de bonne qualité;
- Si la quantité de polluants de combustion est anormalement importante, la ventilation limitera l'accumulation des polluants dans la pièce et, par là même, le risque d'intoxication.

## Informations complémentaires sur le monoxyde de carbone

Pour plus d'information sur le sujet, une vidéo est présentée sur l'utilisation du propane et les risques associés au monoxyde de carbone. Elle peut être consultée sur notre site Web au [www.sepaq.com/securite/hebergement.dot](http://www.sepaq.com/securite/hebergement.dot)

## MOTEUR HORS-BORD À ESSENCE

Vous trouverez le moteur que vous avez loué auprès du gardien. Si vous avez opté pour la location du moteur et de la chaloupe, ceux-ci seront amarrés au quai et prêts à être utilisés. L'essence **n'est pas** incluse dans la location. Vous devrez payer l'essence que vous utiliserez.

Plusieurs précautions sont à suivre au transport et à l'utilisation de ce matériel.

### LORS DU TRANSPORT

Pour éviter le déversement de carburant, vérifiez que l'interrupteur de carburant soit en position horizontale (c'est une petite poignée sur le côté du moteur).

Bien fermer le bouchon d'évent situé sur le dessus du bouchon à essence.

### AU DÉMARRAGE :

- Vérifiez la réserve de carburant;
- Amenez l'interrupteur de carburant en position verticale;
- Ouvrez complètement le bouchon d'évent situé sur le dessus du moteur;
- Vérifiez que l'étrangleur (image) soit en haut;
- Vérifiez que l'accélérateur soit bien descendu;
- Pressez suffisamment le bouton en caoutchouc (poire d'amorçage);
- Démarrez et glissez la manette de l'étrangleur graduellement vers le bas;
- Réglez l'accélération selon vos besoins;
- Lorsque le moteur est chaud, laissez l'étrangleur descendu pour le démarrer.

## GUIDE DE DÉPANNAGE DU MOTEUR À ESSENCE

Problème	Causes possibles
Le moteur ne démarre pas	Réservoir à sec Tuyau d'alimentation débranché Commande de gaz n'est pas en position de démarrage Fil de bougie desserré Inverseur n'est pas au point mort
Le moteur démarre difficilement	Niveau d'essence trop bas Bouchon d'évent fermé Tuyau d'alimentation pincé Poire d'amorçage pas assez pressée Fil de bougie desserré
Le moteur tourne à vide	Hélice chargée de débris Inverseur n'est pas en marche avant
Le moteur s'arrête subitement	Fil de bougie desserré Réservoir à sec

## **PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DU RÉSEAU SÉPAQ**

---

### **HISTOIRE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE LA VÉRENDRYE**

Cette réserve fut établie en 1939 par le gouvernement du Québec dans le cadre d'une démarche de démocratisation de la chasse et de la pêche au Québec sous le nom de Réserve de la Route-Mont-Laurier–Senneterre. C'est en effet cette année-là qu'on s'attendait à terminer les travaux routiers permettant de relier Mont-Laurier à l'Abitibi. En rendant ainsi accessible à des milliers de chasseurs et de pêcheurs un territoire d'une richesse faunique exceptionnelle, il devenait par le fait même important de le protéger.

En 1950, le gouvernement transforme cette réserve de chasse et de pêche en parc et profite du 200<sup>e</sup> anniversaire du décès (1749) de l'explorateur Pierre Gaultier de Varennes et de la Vérendrye pour lui attribuer son nom.

Le parc fut rétrogradé au statut de réserve faunique en 1979. Ce territoire d'une superficie de 12 589 km<sup>2</sup> est toujours un lieu de rendez-vous privilégié pour les amateurs de plein air. On y retrouve plus de 4 000 lacs et rivières et deux immenses réservoirs : Cabonga et Dozois.

En plus de la chasse et de la pêche, la réserve offre la possibilité de pratiquer le camping sur des sites aménagés ou rustiques ou encore le canot-camping sur plus de 2 000 km de circuits. Deux localités amérindiennes, celles de Kitcisakik ou Grand-lac-Victoria et de Lac-Rapide se retrouvent à l'intérieur des limites de la réserve faunique.

La création des réserves fauniques a marqué la première phase de démantèlement des clubs privés dont l'histoire vous est racontée à la rubrique « Réseau Sépaq se raconte... »

## **GÉOGRAPHIE, FLORE ET FAUNE**

L'immensité de son territoire et la multitude des plans d'eau de la réserve faunique La Vérendrye font de cette destination un lieu de prédilection pour les pêcheurs et les amateurs de canot-camping. Les 1250 emplacements de camping disséminés sur le territoire permettent de découvrir l'activité de pêche tout en profitant d'un hébergement peu coûteux.

Pour ceux qui privilégient les séjours en chalet, la réserve faunique La Vérendrye dispose de 44 chalets bien équipés situés en bordure d'un lac et du réservoir Dozois. De quoi satisfaire tous les goûts!

Béni des dieux par sa richesse hydrique (plus de 4 000 lacs), le vaste territoire de la réserve faunique La Vérendrye renferme le Grand lac Victoria et deux immenses réservoirs, Dozois (61 km de long par 34 km de large) et Cabonga (404 km<sup>2</sup>) en plus d'être bordé par une baie du réservoir Baskatong (329 km<sup>2</sup>).

Les réservoirs sont alimentés par des rivières aux noms évocateurs des cultures locales : Chochocouane, Capitachouane, Gens de terre et des Outaouais.

C'est donc dire que le paradis du canot-camping et de la pêche se trouve là, chevauchant les régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue. Le campeur y trouvera son compte puisque La Vérendrye compte 47 campings pour plus de 1 250 emplacements. Enfin, à l'automne, la chasse ramène les héritiers de la tradition sur ces territoires giboyeux.

## **PROJETS EN COURS**

La mise en valeur du patrimoine naturel se traduit quotidiennement à travers les gestes de conservation, de restauration et d'aménagement des habitats. Véritable laboratoire à ciel ouvert, la réserve faunique est scrutée par des équipes de recherche qui s'intéressent à de multiples sujets. Leurs projets nous permettent d'améliorer les connaissances et de mieux comprendre la dynamique des écosystèmes qui nous entourent.



## **LA SÉPAQ**

Le Québec est reconnu pour l'immensité de ses territoires naturels sauvages ainsi que pour sa faune et sa flore abondante, diversifiée et impressionnante. Depuis déjà plus de 30 ans, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) a le privilège d'administrer, d'exploiter et de mettre en valeur les lieux grandioses qui lui sont confiés par le gouvernement du Québec.

La Sépaq offre un éventail d'activités (plein air, chasse, pêche) et de services (hébergement, restauration, location d'équipement, boutiques) invitant une clientèle touristique, scolaire, corporative et événementielle à vivre des expériences diversifiées dans ses parcs nationaux, ses réserves fauniques et ses établissements touristiques.

En tout, la Sépaq met à la disposition de ses nombreux clients plus de 7 200 sites de camping, 545 hébergements en prêt-à-camper, 729 chalets, 176 unités d'hébergement d'hôtellerie ainsi que 185 camps rustiques et refuges. Également, 266 sentiers de courte randonnée, 10 sentiers de longue randonnée et 24 centres de découverte et de services sont accessibles.

Forte d'une équipe qui atteint près de 3 000 employés dévoués et passionnés lors de la saison estivale, la Sépaq propose le plus grand réseau de plein air au Québec, permettant à des millions de Québécois et de touristes étrangers de découvrir une nature distinctive et inoubliable.

Répartis dans la majorité des régions de la province et couvrant un territoire de 60 820 km<sup>2</sup> au sein duquel se retrouvent plus de 13 000 lacs, les 47 établissements de la Sépaq se déclinent ainsi :

### **DES PARCS NATIONAUX DE CALIBRE INTERNATIONAL**

Reconnu en vertu des critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature, le réseau des parcs nationaux du Québec est constitué de véritables joyaux de biodiversité préservés au bénéfice des générations actuelles et futures. Par la beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels, les parcs nationaux forment, pour le Québec, une vitrine exceptionnelle très appréciée non seulement des Québécois, mais également des visiteurs étrangers. La Sépaq gère les 23 parcs nationaux situés au sud du 50<sup>e</sup> parallèle. Elle administre également le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, en partenariat avec Parcs Canada.

À l'instar des parcs nationaux du reste du monde, ils sont exclusivement voués à la protection permanente des territoires et à la mise en valeur de leur patrimoine naturel et historique à des fins scientifiques, d'éducation et à la pratique d'une multitude d'activités de loisir : randonnée pédestre, pêche, activités nautiques, vélo, ski de fond, raquette, et bien plus.

### **DES RÉSERVES FAUNIQUES EXCEPTIONNELLES**

La Sépaq assure la gestion de 14 réserves fauniques ainsi que de la pourvoirie Sépaq Anticosti. Les principes de conservation, de mise en valeur et d'exploitation de la faune en font des lieux tout désignés pour les activités traditionnelles de chasse et de pêche. Leurs visiteurs peuvent également profiter des bienfaits de la nature en y pratiquant des

activités comme la randonnée pédestre, le vélo, le ski de fond, ainsi que des activités nautiques sur les immenses plans d'eau qui s'y trouvent. Cependant, contrairement aux parcs nationaux, la Sépaq n'y a pas l'exclusivité du territoire : des exploitants de la forêt, des mines ou autres activités similaires y sont également actifs.

## **DES ÉTABLISSEMENTS TOURISTIQUES UNIQUES**

La Sépaq administre également des installations touristiques d'envergure accueillant une clientèle variée. On compte parmi ces destinations le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec, deux attraits touristiques majeurs de la région de Québec, auxquels s'ajoute Duchesnay et son auberge 4 étoiles. Dans la région gaspésienne, la Sépaq offre deux établissements hôteliers de marque, soit le Gîte du Mont-Albert, situé au cœur du parc national de la Gaspésie, et l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, perchée à 615 m d'altitude dans un environnement naturel intact. Le Centre touristique du Lac-Simon, le Camping des Voltigeurs et le Centre touristique du Lac-Kénogami viennent compléter l'offre touristique de la Sépaq.

## **UN PEU D'HISTOIRE...**

### **Création des réserves fauniques**

Outre les constructions récentes, les chalets qui vous hébergent sont les vestiges de l'époque des clubs privés. Au milieu des années 1880, les premiers clubs de chasse et de pêche voyaient le jour au Québec. Jusqu'à ce jour, rien n'avait été fait dans le but de développer les ressources cynégétiques et halieutiques, sauf dans le cas de la pêche au saumon. Pendant les premières années de l'administration de ces droits par la province, les privilèges de pêche furent alloués sur une base limitée qui, rapidement, prit des proportions considérables.

Le but recherché était la protection de la faune lacustre et terrestre, car l'État ne disposait pas des pécules nécessaires à l'embauche de gardes forestiers partout sur ce vaste territoire. Ainsi, les clubs à qui étaient confiés ces territoires devaient y assumer un gardiennage efficace afin de garantir la survie des espèces fauniques, tout en assurant des revenus substantiels à la province. La clientèle recherchée était américaine et les campagnes de promotion furent très efficaces, car la plus grande partie des membres étrangers des clubs privés provenaient des états américains limitrophes.

En 1914, le Québec comptait 200 clubs privés de chasse et de pêche. Les territoires étaient parfois restreints, parfois immenses, comme le célèbre club Triton qui couvrait plus de 800 km<sup>2</sup>. En 1945, on en recensait 615, occupant une superficie de 30 000 km<sup>2</sup>. Chacun d'eux avait développé un réseau de camps et de portages, disposait d'un maître camp et autorisait ses membres à construire des chalets privés. Vers le milieu des années 1960, l'époque des clubs privés atteint son apogée. On en dénombrait 2 200 sur une superficie de 78 000 km<sup>2</sup>.

À cette époque, peu de Québécois avaient accès à ces territoires pour des activités personnelles de chasse ou de pêche. On les retrouvait plutôt au service des membres des clubs où ils étaient embauchés à titre de gardiens ou de guides. Dans les décennies 60 et 70, de fortes pressions de la population à l'égard de la démocratisation

des terres publiques pour la pratique de la chasse et de la pêche incitèrent le gouvernement de l'époque à mettre en place un processus d'accessibilité par une opération « déclubage » qui initie la création d'un réseau unique au monde de « réserves de chasse et de pêche ». Ce dernier devint aujourd'hui le réseau des « réserves fauniques » et amorça le déclin des clubs privés. La gestion de ces précieux territoires devenait dès lors affaire de l'État et différents ministères s'en partagèrent l'exploitation et la mise en valeur.

## **Création des parcs nationaux**

Le gouvernement du Québec s'est doté en 1977 d'une loi-cadre en vue de l'établissement d'un réseau de parcs nationaux, lesquels ont été créés pour représenter l'une des 43 grandes unités du paysage québécois ou pour protéger un site naturel exceptionnel et ont été classifiés en deux groupes : les parcs de conservation étaient d'abord créés pour assurer la protection permanente des territoires tandis que les parcs de récréation avaient pour mandat de répondre aux besoins de récréation de plein air.

En 2001, la vocation des parcs nationaux a été redéfinie et le rôle qui leur a été attribué en est maintenant un de premier plan au regard du maintien de la biodiversité. C'est pourquoi les vocations « parc de conservation » et « parc de récréation » ont été abolies. On parle maintenant des parcs québécois qui partagent tous le même objectif prioritaire : assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation externe.

Les parcs québécois satisfont aux critères établis par l'Union mondiale pour la nature (UICN) qui sont reconnus par la communauté internationale pour définir les aires protégées appelées « parcs nationaux ». Depuis 1999, la Sépaq a reçu du gouvernement du Québec le mandat d'assumer la gestion des activités et des services des parcs avec la perspective d'un réseau de calibre international par l'entremise de Parcs Québec. Afin d'assurer une protection permanente de ces précieux territoires et de les mettre en valeur, un important volet de leur gestion est réservé à la recherche, au suivi des espèces, à l'étude d'impacts environnementaux des aménagements et à la protection.

---